

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 392-2023 portant sur la rémunération des membres du conseil de la MRC des Laurentides et abrogeant le règlement 348-2019* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 20 avril 2023, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 25 avril 2023



Isabelle Daoust,
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 394-2023 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par la municipalité de Mont-Blanc* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 20 avril 2023, est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 25 avril 2023



Isabelle Daoust,
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 395-2023 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour l'exercice financier 2023* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 20 avril 2023, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 25 avril 2023



Isabelle Daoust,
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

AVIS PUBLIC**MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES
LAURENTIDES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté, lors de sa séance tenue le 20 avril 2023, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides **afin de remplacer pour le lot 3 280 518 et une partie de l'emprise de la Route 117 dans la Ville de Mont-Tremblant l'affectation Industrielle et commerciale par l'affectation Urbaine.**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance d'une copie de ce projet de règlement et de la résolution par laquelle il a été adopté. Ces documents sont disponibles au bureau de la MRC des Laurentides, sur son site internet (www.mrc-laurentides.qc.ca), de même qu'au bureau de chacune des municipalités faisant partie de la MRC des Laurentides.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 11 mai 2023 à 18 h 30, en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc. Au cours de cette assemblée, la commission de consultation expliquera le projet de règlement de modification au schéma d'aménagement révisé et permettra aux citoyennes, citoyens et organismes d'exprimer leurs opinions et commentaires sur le sujet.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 24 avril 2023.



Isabelle Daoust,
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Katia Morin, directrice générale adjointe par intérim et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié les avis public reçu par la MRC des Laurentides, soit les entrées en vigueur des règlements 392-2023, 394-2023 et 395-2023 ainsi que la *Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides* sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 14, Route du Doctor Henry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 avril 2023

Katia Morin

Directrice générale adjointe par intérim et greffière-trésorière par intérim